

crescendo

LE JOURNAL DE LA SANTÉ ET
DE LA SÉCURITÉ EN ENTREPRISE
ÉDITÉ PAR LA CARSAT RHÔNE-ALPES

Editorial

N°38 AVRIL 2014

2014 marque l'engagement de la Direction de la Prévention des Risques Professionnels de la Carsat Rhône-Alpes sur de nouvelles priorités pour les 4 années à venir. Dans la continuité des priorités précédentes, les partenaires sociaux ont ainsi validé 9 programmes prioritaires qui recouvrent les risques et les activités les plus concernés par les questions de sécurité et de santé au travail.

3 programmes prioritaires seront conduits nationalement par l'ensemble des Carsat du territoire :

- un programme de lutte contre les Troubles Musculo-Squelettiques (TMS) qui incitera 8 000 entreprises en France, très impactées par ce fléau, à s'engager dans des démarches de prévention et bénéficier d'une offre de service visant à la transformation des situations de travail à risques. Un site dédié a été mis en place. Cette problématique n'est pas une fatalité, des solutions existent : l'exemple de Carrefour Saint-Egrève, à retrouver dans ce numéro, nous le prouve.

- Un programme de lutte contre les Cancérogènes Mutagènes Reprotoxiques (CMR), et plus particulièrement les problèmes liés aux fumées de soudage en chaudronnerie, au styrène dans les industries des matières plastiques et à l'utilisation du perchloréthylène dans les pressings. Sur ce dernier point, le "Laggon Pressing" de Roanne nous montre un exemple de substitution.

- Un programme "Bâtiment et Travaux Publics (BTP)", premier secteur sinistré en matière d'accidents et de maladies professionnelles. La priorité sera donnée à la lutte contre les chutes de hauteur et de plain-pied. Pour favoriser l'action de prévention en amont, les maîtres d'ouvrage seront associés à cette démarche. Le chantier du Crédit Agricole à Grenoble met en valeur la logistique de chantier.

En complément, 6 programmes régionaux seront conduits en Rhône-Alpes dans des secteurs spécifiques :

- La filière de la Grande Distribution, de la logistique et du transport, pour agir notamment sur la problématique des manutentions et des TMS.

- L'agro-alimentaire pour améliorer les conditions de travail, par la mise en place d'une organisation de la prévention intégrée dans les démarches d'amélioration de la performance.

- L'aide à domicile, avec ses conditions de travail spécifiques et difficiles.

- La plasturgie, très concentrée en Rhône-Alpes et très concernée par les TMS.

- Les garages de réparation automobile qui cumulent les risques TMS et les risques CMR.

- Les Etablissements d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes (EHPAD) pour agir en conception et en organisation de la prévention.

Ces programmes sont ambitieux. Ils visent à agir sur les situations de travail afin de concourir à une diminution de la sinistralité dans les entreprises. Plus largement, nous souhaitons que ces actions prioritaires contribuent au développement de la qualité de vie au travail au bénéfice de tous les acteurs.

Jérôme Chardeyron

Directeur de la Prévention des Risques Professionnels et de la Santé au Travail de la Carsat Rhône-Alpes

2 **TARIFICATION**
Le compte AT/MP sur net-entreprises.fr, un outil au service de la prévention

3 **RENCONTRE**
Pressing à l'eau ... fini le perchlo

4 **BTP**
Petits plus et grands effets

5 **TMS**
Les TMS en 4 questions

6 **ACCIDENT**
Manœuvre sous haute tension

LÉGISLATION
Décrets, arrêtés, recommandations

7 **LOGISTIQUE**
Jouer en ligne pour découvrir la logistique

RISQUES ROUTIERS
Parlons risque trajet

8 **RAPID'INFO**
Documentation

Crescendo est édité par la Caisse d'assurance-retraite et de la santé au travail Rhône-Alpes
Direction des Risques Professionnels
et de la Santé au Travail
26, rue d'Aubigny - 69436 Lyon cedex 03
Tél. 04 72 91 96 96
E-mail : preventionrp@carsat-ra.fr
www.carsat-ra.fr

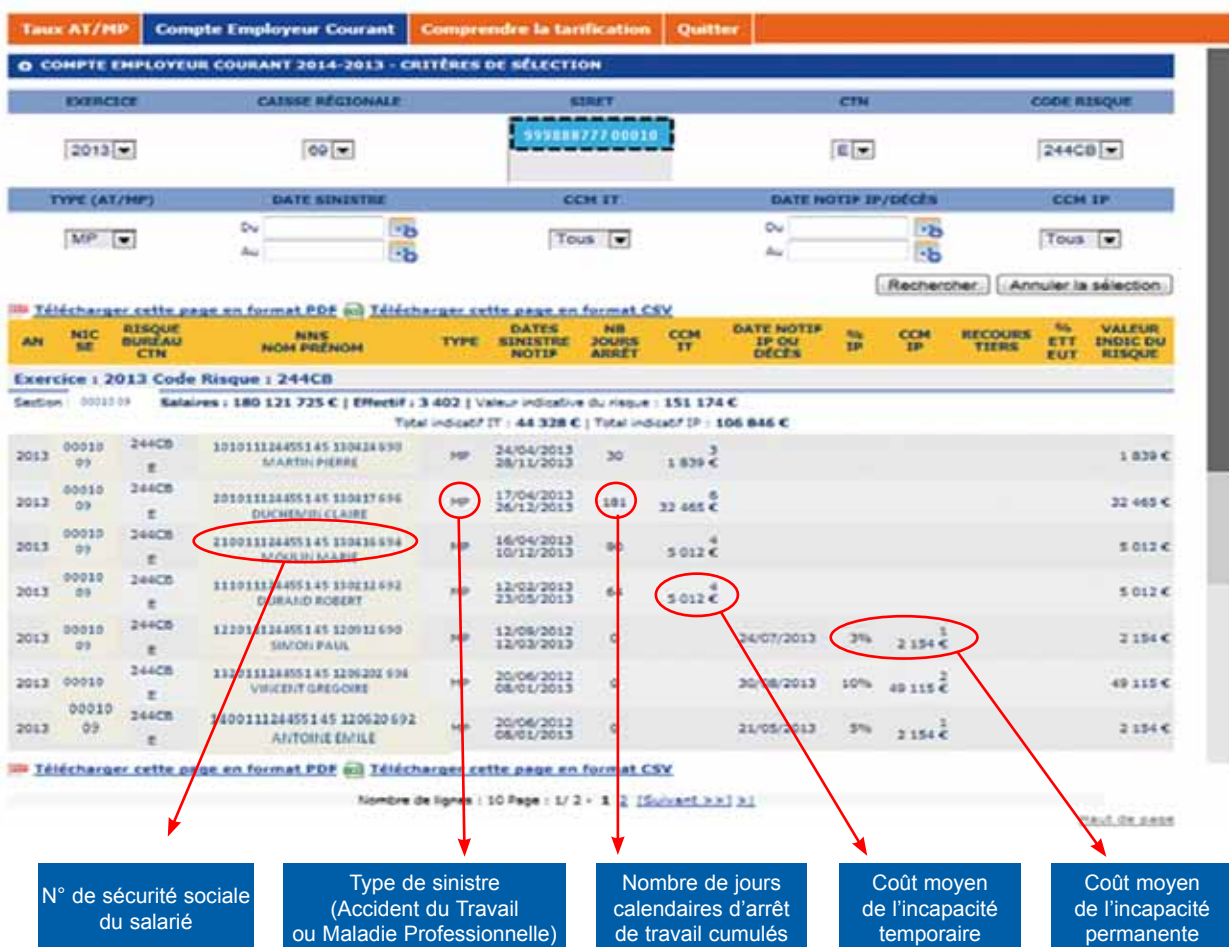
 **l'Assurance
Maladie**

**RISQUES PROFESSIONNELS
Rhône-Alpes**

Le compte AT/MP sur net-entreprises.fr, un outil au service de la prévention


Régulièrement, toute entreprise, dotée ou non d'un CHSCT, doit procéder à l'analyse de l'exposition de ses salariés aux facteurs de pénibilité et mettre à jour le document d'évaluation des risques professionnels (document unique) permettant d'établir un programme de prévention. Le nombre, l'origine, la gravité des accidents

de travail et des maladies professionnelles sont des indicateurs incontournables nécessaires à ces évaluations. Connu comme outil de gestion, le compte AT/MP est aussi un outil indispensable au Préventeur : les éléments statistiques nécessaires y sont accessibles et mis à jour en temps réel sur l'onglet "compte employeur courant".



AN	NIC SE	RISQUE BUREAU CTN	NNS NOM PRÉNOM	TYPE	DATES SINISTRE NOTIF	NB JOURS ARRÊT	CCM IT	DATE NOTIF IP OU DÉCÈS	% IP	CCM IP	RECOURS TIERS	% ETT	VALEUR INDIC DU RISQUE
2013	00010	244CB	10101124455145 130424990 MARTIN PIERRE	MP	24/04/2013 28/11/2013	30	3						1 839 €
2013	00010	244CB	10101124455145 130437696 DUCHENOT CLAUDE	MP	17/04/2013 26/12/2013	181	6						32 465 €
2013	00010	244CB	21001124455145 130436694 MATHIEU CLAUDE	MP	16/04/2013 10/12/2013	90	4						5 012 €
2013	00010	244CB	11101124455145 130432692 DURAND ROBERT	MP	12/02/2013 23/05/2013	64	4						5 012 €
2013	00010	244CB	12201124455145 120912690 SIMON PAUL	MP	12/08/2012 12/03/2013	0	2	04/07/2013	3%	2 154 €			2 154 €
2013	00010	244CB	11201124455145 120620694 VINCENOT GREGOIRE	MP	20/06/2012 08/01/2013	0	2	20/06/2013	10%	49 115 €			49 115 €
2013	00010	244CB	14001124455145 120620692 ANTONIE EMILIE	MP	20/06/2012 08/01/2013	0	2	21/05/2013	5%	2 154 €			2 154 €

Sur le compte AT/MP, retrouvez au total 5 ans de statistiques. L'ensemble des données est téléchargeable sous format excel ou pdf sur www.net-entreprises.fr



S'abonner à Crescendo
 Sur internet : www.carsat-ra.fr rubrique l'entreprise puis la prévention des risques professionnels - Crescendo ou par téléphone au 04 72 91 98 28

Pressing à l'eau ... fini le perchlo



Lucien Centi - promoteur de l'aqua-nettoyage "le tissu c'est vivant..."

Depuis 1995, Lucien Centi, ancien technicien de la bonneterie, offre ses services aux industriels du tissu et aux grandes marques du prêt-à-porter pour le traitement et l'entretien de toutes sortes de fibres, en particulier naturelles, souvent les plus délicates (cachemire, soie, ...).

Fort de cette expérience, il a voulu mettre ce savoir au service du public en transformant un pressing de nettoyage à sec en pressing spécialisé dans le nettoyage à l'eau.

En 2010, il a investi avec son épouse Michelle dans un nouveau local sur la Galerie Marchande du Centre Leclerc de Riorges (42), aidé financièrement par la Carsat Rhône-Alpes. Ce pressing emploie 2 salariées.

La mise en œuvre de l'aqua-nettoyage présente des avantages certains : pour les salariés, suppression du risque d'intoxication par le perchloréthylène, pour les clients et le voisinage, finies les odeurs et la pollution.

Elle nécessite cependant une formation d'au moins deux jours, ne serait-ce que pour maîtriser le réglage des paramètres de nettoyage, de séchage et de choix des produits en fonction des fibres à nettoyer.

"Ce procédé conduit à une augmentation, des manutentions. signale Frédéric Monjoffre, technicien conseil de la Carsat qui a accompagné ce projet. Il nécessite en parallèle l'utilisation d'équipements permettant de les soulager". C'est pourquoi Michelle Centi, la gérante, a investi dans un convoyeur électrique des vêtements, une table à repasser à hauteur réglable, des penderies sur roulettes et des bacs à fond variable.

"Les fibres sont des matières vivantes, reprend Lucien Centi, l'aqua-nettoyage les respecte, si c'est bon pour les fibres c'est aussi bon pour les clients et pour les salariés."



Michelle Centi - Gérante du pressing Lagoon de Riorges

"Souvent on nous donne à laver des matières que les autres pressings refusent"



aquabonus
C'EST LE BON MOMENT POUR CHANGER D'AIR

Le perchloréthylène, solvant suspecté d'avoir des effets cancérigènes, fait l'objet de l'arrêté du 5 décembre 2012 qui interdit l'usage du perchloréthylène en milieu urbain selon le calendrier suivant :

A partir du 1^{er} septembre 2014 : Interdiction d'utiliser une machine de nettoyage à sec au perchloréthylène de plus de 15 ans

Après le 1^{er} janvier 2022 : Toutes les machines situées dans des pressings contigus à des locaux occupés par des tiers ne pourront plus utiliser de perchloréthylène

Jusqu'au 30 juin 2014, les professionnels du nettoyage peuvent demander à la Carsat de bénéficier d'une aide financière qui peut monter jusqu'à 12 500 € pour accompagner les investissements nécessités par ces évolutions.

Pour en savoir plus les aides financières à la prévention proposées par la Carsat Rhône-Alpes :

www.carsat-ra.fr/entreprise/ je m'informe sur les risques professionnels

Petits plus et grands effets

Les abords des chantiers en disent long sur la philosophie des constructeurs. Maître d'oeuvre, maître d'ouvrage, entreprises impliquées, chacun peut influencer la manière de conduire un projet. Les cahiers des charges orientent les choix, les solutions sont proposées et mises en oeuvre. A Grenoble, deux exemples sont à suivre. L'un est signé GSE et l'autre porte le logo d'Eiffage.

Quand on construit un bâtiment dans une zone qui se veut résolument écologique, fréquentée de surcroît par plusieurs dizaines de milliers de salariés, il faut répondre à un cahier des charges des plus pointus. L'une des exigences peut être de ne pas souiller les abords du chantier. Comment faire par conséquent pour que les camions de livraison de matériaux ne perturbent pas la circulation à proximité du chantier ? Comment faire pour que leurs roues boueuses ne salissent pas la chaussée des rues environnantes ? Les maîtres d'ouvrage peuvent installer un déboureur ou un rotoluve, c'est-à-dire un dispositif de lavage des roues. Mais quand ils n'ont pas l'espace suffisant ? Ou quand des horaires sont imposés et les créneaux de livraison restreints ? Quand tous les camions arrivent en même temps ou presque ? *"La solution que nous avons choisie, explique Jean-Michel Desproges, d'Eiffage Construction, est de déterminer un parcours de circulation en enrobé"*. Les camions livrent donc en cheminant à sens unique sur un terrain toujours propre. *"L'indice d'utilisation est fort puisque nous n'avons aucun problème pour dégeler, saler, ou laver l'enrobé. De cette façon, nous tenons les cadences et respectons les contraintes imposées"*. C'est une des premières fois que la solution est appliquée dans l'entreprise.

Cette innovation a aussi été adoptée non loin, toujours à l'entrée de Grenoble, sur un chantier orchestré par GSE. La différence est que cette fois, les camions disposent d'une aire de retournement. Par conséquent, ils entrent et sortent par le même accès sécurisé. Sur le chantier de GSE, l'enrobé a aussi été utilisé pour matérialiser la circulation des piétons. Chaque zone est séparée de l'autre et un marquage au sol détermine la destination de chacune.

Autre endroit, même précaution : à l'intérieur des bâtiments en construction, étage par étage, les zones piétonnes sont matérialisées. Il est strictement interdit de stocker de l'outillage ou des matériaux à cet endroit. *"L'objectif est d'éviter les chutes de plain pied et d'organiser le chantier en veillant à toujours le maintenir ordonné"* dit Jean-Michel Desproges. Les accès et les zones de circulation bénéficient d'un affichage, y compris au pied des grues : on sait tous comment on circule, comment on stocke. *"En réfléchissant posément, en amont, en écrivant et en partageant l'information, on travaille mieux : l'une des conséquences notables est de circuler finalement plus vite sur le chantier. Un autre avantage du dispositif : on peut, aussi, définir aisément comment on va éclairer chaque zone puisqu'elles sont déterminées et leur fonction préservée"*.



Plan : Les accès et les zones de circulation bénéficient d'un affichage sur le chantier. Ci-dessus : un exemple d'affiche.



Accès chantier GSE : Chantier SCI BCC PRESQU'ILE/CREDIT AGRICOLE. La circulation des piétons est définie précisément et recouverte d'enrobé

En savoir +

SP 1127 : La mission de coordination SPS. Le rôle du maître d'ouvrage

APPLI01 : Accompagnement des maîtres d'ouvrage et des coordonnateurs SPS dans l'offre d'une mission de coordination SPS

ED 884 (Edition INRS) Logistique de chantier et coordination de sécurité

Les TMS en 4 questions

L'hypermarché Carrefour de Saint-Egrève distribue près de 150 tonnes de produits à ses 5 500 clients journaliers. Ceci ne va pas sans quelques manutentions manuelles assurées par ses 350 salariés. En quoi est-on concerné par la prévention des TMS ? Comment s'y est-on pris pour agir ? Sur quoi a-t-on agi ? Avec quels résultats ? 4 questions à se poser pour conduire une action de prévention.

Pour Maryse Garnier, secrétaire du CHSCT de ce magasin depuis près de 25 ans, *"la plupart des accidents du travail sont liés aux manutentions manuelles, s'occuper de la prévention des troubles musculo-squelettiques est incontournable"*.

Pour Jocelyn Anus, 35 ans d'ancienneté chez Carrefour, directeur de l'hypermarché *"Nos salariés vieillissent aussi. A 40 ans le travail physique n'est pas aussi supportable que lorsqu'on en a 25. Investir dans le bien-être au travail, en particulier dans la prévention des TMS, est un devoir social et une nécessité économique"*.

Comment s'y prendre ?

"Le CHSCT intervenait essentiellement après des accidents. C'est surtout la formation que l'on a suivie avec la Carsat qui nous a permis de structurer notre façon d'intervenir en favorisant les études sur le terrain" explique Jean-Pierre Lops, responsable technique du magasin et du drive.

Un groupe "prévention" à géométrie variable selon le secteur concerné, composé de salariés du secteur, de membres du CHSCT, de salariés, du responsable sécurité, du responsable technique est créé pour mettre en évidence les problèmes liés aux manutentions et autres risques et proposer des moyens de prévention.

Le magasin a été divisé en une quinzaine de secteurs qui sont examinés par le groupe "prévention" en fonction des analyses d'accidents et des indications du médecin du travail. En effet, chaque année le docteur Anne de Valukhoff remet au CHSCT une "cartographie" des TMS. Elle reporte sur ce document, pour chaque secteur, les symptômes de maladies liées au travail dont elle a connaissance lors des visites médicales.

Une des tâches du groupe est de faire le lien entre les problèmes détectés par le médecin et les activités réelles.



Le groupe prévention autour d'une des "tables mercure", un des équipements mis au point par l'enseigne pour faciliter les manutentions lors de l'alimentation des rayons frais.

Pour Jean-Pierre Lops *"les meilleures suggestions viennent du terrain, mais il faut qu'elles soient suivies d'effet rapidement, en particulier si elles n'engagent pas trop de frais. Dans le cas contraire elles sont proposées dans les plans d'investissement"*.

Sur quoi agit-on ? quelques exemples en image



Maryse Garnier, secrétaire du CHSCT et ouvrière à la boulangerie *"Depuis que nous avons remplacé les plaques de cuisson en fonte par des grilles ou des plaques en aluminium beaucoup plus légères, j'ai beaucoup moins mal aux épaules"*.



La trancheuse à meule a été remplacée par une trancheuse dont la coupe est assistée par un vérin, ce qui supprime l'effort. La sécurité est assurée par un dispositif qui oblige l'utilisateur à se servir de ses deux mains.

"Avec cet équipement ce geste répétitif est beaucoup moins pénible ; de plus grâce au rayon laser le client peut facilement indiquer l'épaisseur de la tranche désirée"

"En ce moment nous sommes confrontés à la logique de flux tendu de la logistique, signale une assistante de vente membre du CHSCT. Les palettes que l'on reçoit portent plusieurs types de produits et leur mise en rayon nécessite plus de manutentions."

"Effectivement pour la Carsat, signale Stéphane Roberget, contrôleur de sécurité qui suit cet hypermarché, ce qui vient d'être rapporté illustre parfaitement la relation très étroite entre la grande distribution, la logistique et le transport et donc la nécessité pour nous d'intervenir en parallèle sur ces 3 secteurs. Un autre point sur lequel la grande distribution doit s'améliorer, c'est la transmission des bonnes pratiques de prévention auprès des fabricants de mobilier de vente".

Pour quels résultats ?

"En matière de prévention rien n'est jamais acquis, mais les progrès sont là. Depuis 2010 l'indice de fréquence des accidents du travail est passé de 97 à 66" rappelle la secrétaire du CHSCT." De son côté, le directeur de l'hypermarché conforte l'intérêt de cette démarche, efficace pour la prévention, mais aussi pour le dialogue social, grâce à la mise en valeur de la parole des salariés.

Prévenir les TMS : du nouveau

RITMS 3. Issue de l'expérience de plusieurs dizaines d'entreprises, cette brochure présente des méthodes et repères de conduite de projet pour structurer une démarche de prévention des TMS.

Téléchargeable sur www.carsat-ra.fr (SP 1111) avec un diaporama de présentation et des supports d'étude de poste.

Manœuvre sous haute tension

Sur un chantier en zone montagneuse, des paquets de rails pré-assemblés avec leurs traverses doivent être stockés en vue d'être installés dans un souterrain.

Ces paquets, longs de 6 mètres, hauts de 2 mètres, pèsent 2 tonnes. Ils sont livrés par un camion équipé d'une grue auxiliaire.

Initialement, le plan d'installation proposait une zone de stockage hors de l'emprise de la ligne haute tension qui surplombe le chantier.

Suite à des chutes de pierres, la mise en place d'un mur de protection a fortement réduit la surface de stockage et les paquets de rails ont été entreposés sous la ligne H. T.

Ce jour-là, le conducteur du camion dépose le paquet de rails à proximité du stock déjà constitué. Il descend de son véhicule pour assurer le décrochage des élingues. Il est aidé par un conducteur d'engin. Ce dernier décroche une extrémité de l'élingue, il se trouve alors entre la charge déposée et le camion. Le grutier dégage l'élingue en levant la flèche de sa grue par le biais de la télécommande. Conscient

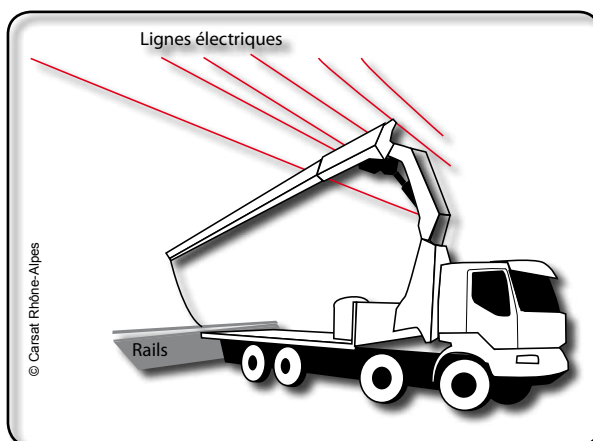
du risque présenté par la proximité de la ligne électrique, il contrôle la distance entre la flèche de sa grue et la ligne haute tension.

En remontant, la sangle s'accroche au paquet de rails. Déséquilibrée, la charge bascule et dans sa chute écrase

le conducteur d'engin contre l'arrière du camion.

Les premiers secours administrés par des sauveteurs secouristes du travail n'ont pas permis de ranimer la victime.

Suite à cet accident, l'entreprise a empêché l'accès des engins sous la ligne HT à l'aide d'un talus. Elle a organisé une formation de ses salariés aux techniques d'élingage et étudié la mise en place d'un protocole de chargement/déchargement.



En savoir +

Documentation INRS :

Mémento de l'élingueur ED 919

Grues de chargement ED 676

Logistique de chantier et coordination de sécurité ED 884

Décrets, arrêtés, recommandations...

● Lieux de travail – Signalisation de sécurité

L'arrêté du 2 août 2013 (JO du 18 janvier 2014) modifie l'arrêté du 4 novembre 1993 relatif à la signalisation de sécurité et de santé au travail. A compter du 1^{er} janvier 2014, les panneaux de signalisation installés sur les lieux de travail doivent être conformes à la norme NF EN ISO 7010, version 2013.

● Droit d'alerte en matière de santé publique et d'environnement dans l'entreprise

L'article L. 4133-1 du code du travail donne désormais la possibilité aux salariés "d'alerter immédiatement l'employeur s'ils estiment, de bonne foi, que les produits ou procédés de fabrication utilisés ou mis en œuvre par l'établissement font peser un risque grave sur la santé publique ou l'environnement". L'article L. 4133-2 du même code dispose que ce droit peut également être exercé par un membre du CHSCT.

Les modalités d'exercice de cette alerte sanitaire et environnementale sont précisées par le décret 2014-324 (JO du 13 mars 2014) qui en détermine les conditions de consignation écrite.

● Réforme des retraites : prévention de la pénibilité

La loi 2014-40 portant réforme des retraites a été promulguée le 20 janvier 2014 (JO du 21 janvier 2014). Elle instaure la création d'un compte personnel de prévention de la pénibilité. Les mesures de prévention de la pénibilité doivent être précisées par décrets.

Le site dédié de l'Assurance maladie permet de suivre l'actualité et de s'informer sur les impacts de la réforme sur les salariés.

<http://www.reforme.lassuranceretraite.fr/>

Jouer en ligne pour découvrir la logistique

My Logistic Serious Game permet de découvrir les principales fonctions de la logistique grâce à la quête des éléments nécessaires à l'expédition de la commande d'un client et la réalisation des gestes sécurité pour gagner des points.

Conçu par le Pôle d'Intelligence Logistique Sud Est (PIL'es), association de logisticiens regroupant près de 50 % des surfaces de la logistique en Rhône-Alpes, avec le soutien du Cluster logistique Rhône-Alpes, de l'AFT-IFTIM, de la Région et de la Carsat Rhône-Alpes, ce jeu est en ligne sur 3 sites : www.pole-intelligence-logistique.com, www.clusterlogistique-ra.com/seriousgame et www.aft-iftim.com/mylogisticseriousgame.

Le groupe "prévention des risques santé sécurité" du PIL'es a fortement contribué à l'intégration de la prévention des risques professionnels dans ce support. Pour cette raison et pour l'ensemble des actions menées depuis 2007 : livret d'accueil, manuel des bonnes pratiques SST, affiches de sensibilisation à la prévention, intégration de la prévention

dans les formations de préparateur de commande et de chef d'équipe... Ce groupe, piloté par Thierry Wagner, de Galyonéo, consultant en santé sécurité au travail, a été récompensé par l'attribution d'une médaille de sécurité INRS en décembre 2013.



Remise de la médaille de sécurité INRS au groupe Sécurité du PIL'es lors de la fête de la logistique

Risques routiers

Parlons risque trajet

En France les déplacements des salariés représentent 15 % des accidents du travail mais 50 % des accidents mortels. Avec 7,6 millions de journées de travail perdues cela représente 33 000 salariés en arrêt de travail pendant un an. 80 % de ces accidents arrivent lors des trajets domicile travail.

Même si le trajet domicile travail paraît relever de la sphère privée, l'entreprise peut agir pour réduire les risques lors de ces déplacements : permettre la flexibilité des horaires, favoriser l'utilisation des transports en commun, réduire les déplacements en proposant des services (restaurations, crèches...), communiquer sur la prévention du risque routier et l'entretien des véhicules.

Certaines actions de prévention peuvent être communes à des entreprises d'un même territoire. Aussi des communau-

tés de communes et des CCI initient des Plans de Déplacements Inter Entreprises (PDIE). Ces plans ont pour objectif de réduire le coût, l'impact environnemental et le risque routier liés à ces déplacements

Dans le cadre de ces démarches, la Région Rhône-Alpes et l'ADEME organisent pour la quatrième année consécutive le challenge "Au travail j'y vais autrement".

Le Challenge Mobilité propose aux établissements soucieux de rendre plus sûrs et plus écologiques les déplacements de ses salariés, d'organiser, en interne, le temps d'une journée, un défi ludique dont l'objectif est de promouvoir l'ensemble des mobilités alternatives à la voiture individuelle, pour initier des comportements vertueux en matière d'environnement et de sécurité.

Plus d'info et s'inscrire : <http://challengemobilite.rhonealpes.fr>

Documentation

Entreprises artisanales du bâtiment. Comment prévenir les risques professionnels ? INRS, 2013. ED 6157

Ce guide donne des clés pour comprendre et mettre en oeuvre une démarche de prévention des risques. Il donne les réponses aux questions les plus fréquemment posées par les artisans du bâtiment.

Fabrication d'armatures pour béton. Risques liés aux manutentions manuelles et mécanique.

INRS, 2013. ED 6158.

Ce guide se propose d'accompagner les entreprises de la branche dans la réalisation de l'évaluation des risques, la rédaction du document unique et la mise en oeuvre des mesures de prévention adaptées. Il constitue également un support au référentiel de formation à l'élingage élaboré par l'INRS, en collaboration avec la CNAMTS et l'APA (Association professionnelle des armaturiers).

Sites radioélectriques de téléphonie mobile. Conception des sites et des situations de travail associées.

INRS, 2013. ED 6160.

Cette brochure traite notamment des connaissances générales sur le domaine, de l'intégration de la prévention aux différentes étapes de la vie d'un site et, surtout, des moyens de prévention à prévoir dès la conception des sites. Elle s'adresse prioritairement aux maîtres d'ouvrage, maîtres d'oeuvre, coordonnateurs de sécurité et de protection de la santé, et à toute entreprise intervenant dans la conception, la construction ou la maintenance de sites radioélectriques de téléphonie mobile.

La méthode de l'arbre des causes. L'analyse de l'accident du travail.

INRS, 2013. ED 6163

Cette méthode permet de rechercher de façon structurée les facteurs ayant contribué à l'accident, d'en comprendre le scénario et de proposer des actions de prévention.



"Echafaudage +" : une nouvelle Aide Financière Simplifiée pour les entreprises du BTP de moins de 50 salariés

Elle soutient l'achat d'un échafaudage à montage et démontage en sécurité à hauteur de 40 % de l'investissement H.T., plafonnée à 6 000 € pour un échafaudage de pied et à 3 000 € pour un échafaudage roulant.

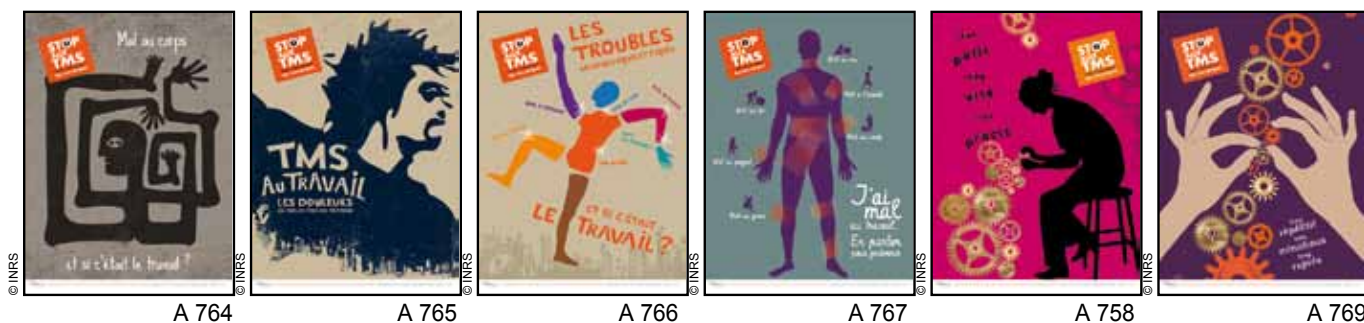
Cette acquisition doit être associée à la formation de salariés à l'utilisation de ces équipements.

En option, **"Echafaudage +"** soutient également l'acquisition d'une remorque spécifique à ces échafaudages.

Pour réserver votre aide, téléchargez le dossier de demande sur [www.carsat-ra.fr / entreprises](http://www.carsat-ra.fr/entreprises)

Affiches TMS

L'INRS publie 6 nouvelles affiches pour sensibiliser à la prévention des troubles musculo-squelettiques



Crescendo est édité par la Caisse d'assurance retraite et de la santé au travail Rhône-Alpes, 26, rue d'Aubigny 69436 Lyon Cedex 03.
Directeur de la publication : Yves Corvaisier - **Responsable de la publication** : Jérôme Chardeyron - **Rédacteur en chef** : Patrick Bourchenin - **Comité de rédaction** : Maryline Brivet, Cédric Chaumel, Chantal Couillandeu, Marc Davoust, Olivier Godefert, Véronique Lemaître, Virginie Preti, Florent Vial. **Ont participé à la rédaction du N°38** : Frédéric Monjoffre, Stéphane Roberget, Jean-Louis Maillefer, Ludovic Nassisi, Gilles Sospédra - **Mise en page** : Direction de l'Innovation et de la Communication Carsat RA - **Impression** : Imprimerie Champagnac - **Tirage** : 47 000 exemplaires. **Numéro ISSN** : 1628-6359 - Pour recevoir des exemplaires supplémentaires, merci de contacter le 04 72 91 97 92.
 Contact courriel : preventionrp@carsat-ra.fr

